

**Décision n° P 2021 – 08 en date du 23 FEV. 2021
portant délégation de signature du président par intérim du directoire en
matière d'acquisitions foncières**

Le président par intérim du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu l'arrêté ministériel du 21 septembre 2020 portant nomination des membres par intérim et du président par intérim du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Guylène MOURougandy, Chef de projets fonciers au sein de l'Unité Maîtrise Foncière, à l'effet de signer, au nom du président par intérim du directoire :

- avec Madame Ida MERCIER, née le 11 novembre 1961 à VINCENNES (94300), demeurant à KOUROU (97310) 12 rue Edjide Duchesne, l'acte de vente des biens ci-après désignés

**Désignation de l'ENSEMBLE IMMOBILIER dont dépendent les BIENS ET DROITS
vendus**

Les biens vendus dépendent d'un ensemble immobilier situé à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (VAL-DE-MARNE) 94500 101 et 103 Boulevard Gabriel Péri, place Jean, Baptiste Clément et chemin de la Planchette :

Comprenant quatre bâtiments identifiés sous les lettres :

"A" pour le bâtiment d'habitation élevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de sept étages desservis par sept entrées,

"B" pour le bâtiment élevé sur terre-plein, d'un rez-de-chaussée divisé en garages,

"C " pour un second bâtiment élevé sur terre-plein, d'un rez-de-chaussée divisé en garages,

"D" pour un bâtiment élevé sur terre-plein, d'un rez-de-chaussée également à usage de garages.

Figurant au cadastre de la manière suivante :

Section	N°	Lieudit	Surface
AD	125	103 boulevard Gabriel Péri	00 ha 94 a 96 ca

Désignation des BIENS ET DROITS vendus

Lot numéro cent (cent) :

Dans le bâtiment A, escalier 10, 6ème étage, à gauche, un appartement comprenant : entrée, quatre pièces, cuisine, salle d'eau, water-closets, séchoir et balcon.

Et les quatre-vingt-trois /dix millièmes (83 /10000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro deux cent quatre (204) :

Dans le bâtiment A, escalier 10, au sous-sol, une cave portant le numéro 13.

Et les un /dix millième (1 /10000 ème) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro deux cent quatre-vingt-dix (290) :

Dans le bâtiment A, escalier 10, grenier, débarras portant le numéro 7.

Et les quatre /dix millièmes (4 /10000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Pour un prix de :

DEUX CENT VINGT MILLE EUROS (220.000,00 EUR)

Auquel s'ajoutent les indemnités suivantes :

- VINGT TROIS MILLE EUROS (23.000,00 EUR) pour l'indemnité de emploi
- TROIS MILLE EUROS (3.000,00 EUR) pour l'indemnité de déménagement

Soit un total à verser par l'ACQUEREUR de DEUX CENT QUARANTE SIX MILLE EUROS (246.000,00 EUR)

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le

23 FEV. 2021

Le président du directoire

Thierry DALLARD

Société du Grand Paris
2-4 Mail de la Petite Espagne, CS 10011
93212 La Plaine Saint-Denis Cedex